MODÈLE VIERGE À REMPLIR

rentmax.fr

Contrat de location — logement meublé

Résidence principale · loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 · contrat type décret n° 2015-587

1. Les parties

Bailleur — nom ou dénomination

Adresse du bailleur

Code postal | **Ville**

Locataire(s) — nom(s)

2. Le logement loué

Adresse du logement

Code postal | **Ville**

Type d'habitat (appartement, maison…) | **Surface habitable (m²)**

Nombre de pièces principales | **Production chauffage / eau chaude**

Loué meublé : l'inventaire et l'état détaillé du mobilier sont annexés au contrat (art. 25-5).

3. Prise d'effet et durée

Date de prise d'effet | **Durée**

Un an, renouvelé par tacite reconduction ; neuf mois non reconductibles si le locataire est étudiant.

4. Loyer et charges

Loyer mensuel hors charges (€)

Charges — provisions ou forfait (€) | **Total mensuel (€)**

MODÈLE VIERGE À REMPLIR

rentmax.fr

Contrat de location — logement meublé

Résidence principale · loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 · contrat type décret n° 2015-587

Date et modalités de paiement

Révision IRL — trimestre de référence

5. Dépôt de garantie

Montant du dépôt de garantie (€)

Deux mois de loyer hors charges au maximum en location meublée (art. 25-6).

6. Clauses à prévoir

- ☐ Clause de résiliation de plein droit pour défaut de paiement (clause résolutoire).
- ☐ Clause de solidarité entre colocataires (en cas de colocation).
- ☐ Caution (acte de cautionnement annexé, le cas échéant).

7. Annexes jointes au contrat

- ☐ Dossier de diagnostic technique (DPE, plomb, amiante, électricité et gaz, risques).
- ☐ Notice d’information sur les droits et obligations des parties.
- ☐ État des lieux d’entrée.
- ☐ Inventaire et état détaillé du mobilier.
- ☐ Extraits du règlement de copropriété (le cas échéant).

8. Fait et signatures

Fait à

Le

Signature du bailleur

Signature du / des locataire(s)

Modèle fourni à titre indicatif par rentmax.fr, reprenant les rubriques du contrat type de la location meublée (annexe 2 du décret n° 2015-587 du 29 mai 2015). Le contrat type officiel, ses mentions et ses annexes font foi. En cas de doute, l’ADIL de votre département (réseau ANIL) délivre gratuitement une information juridique neutre.